

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**REPRÉSENTATION-SUBSTITUTION DE THIERS DORE ET MONTAGNE
A LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR
AUPRES DU SIVOS DE LA RÉGION DE BILLOM**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu les dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au mécanisme de représentation-substitution ;

Vu la délibération en date du 12 septembre 2019 du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne approuvant le transfert de compétence de l'action sociale d'intérêt communautaire au CIAS et notamment, l'aide et le soin à domicile, le bricolage, le jardinage et le portage de repas à domicile.

Considérant que la Communauté de Communes est désormais compétente en la matière sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que la Commune de Saint-Flour adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale (SIVOS) de la Région de Billom ;

Considérant qu'il convient de substituer la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à la Commune de Saint-Flour dans son adhésion au SIVOS qui devra, par conséquent modifier ses statuts.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au SIVOS de la région de Billom, en lieu et place de la Commune de Saint-Flour ; étant entendu que le SIVOS devra modifier ses statuts.
- **Approuve** que les représentants, désignés par la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne, appelés à siéger au sein du Conseil Syndical du SIVOS de la Région de Billom restent les mêmes délégués de la Commune actuellement adhérente, soit Monsieur Didier ROMEUF et Madame Agnès D'AGOSTINO.
- **Décide** que cette représentation-substitution prendra effet au 1^{er} janvier 2020 sans limitation de durée.
- **Autorise** le Président de TDM à signer tout document en application de cette délibération.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 45	Représentés : 8	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions : 1 – Didier ROMEUF			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

